

Département :
BAS-RHIN

COMMUNE DE DACHSTEIN

Arrondissement :
MOLSHEIM

Extrait du Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 16 décembre 2008

Sous la présidence de Monsieur Léon MOCKERS, Maire

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents
ou représentés : 15

Convocation du
11 décembre 2008

Présents : Béatrice MUNCH, François ZIRN, Jean-Baptiste BIBERIAN,
Vincent MARTIN, Fabienne SIEGEL, Hélène PHILIPPE,
Evelyne GRAUFFEL, Patrick LANG, Claudine NOCK,
Roland WEIMANN, Nicole VIVIEN, Pascal FRITSCH,
Christine GRUSSENMEYER, Christophe LENTZ

54-2/08 : CIMETIERES DE DACHSTEIN – ADOPTION DES TARIFS DES CONCESSIONS FUNERAIRES

LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU** la réalisation du nouveau cimetière de DACHSTEIN,
VU la nécessité de fixer des tarifs des concessions funéraires ;

Sur proposition du Maire
Après en avoir délibéré,
A 14 voix pour et 1 abstention (Christine GRUSSENMEYER),

ADOpte les tarifs des concessions funéraires du cimetière de
DACHSTEIN de la façon suivante :

- Concession simple 15 ans : 100 euros
- Concession simple 30 ans : 200 euros
- Concession double 15 ans : 200 euros
- Concession double 30 ans : 400 euros
- Colombarium 15 ans : 400 euros
- Colombarium 30 ans : 800 euros

Suivent les signatures des membres présents,
Pour extrait conforme
DACHSTEIN, le 30 décembre 2008
Le Maire
Léon MOCKERS



Département :
BAS-RHIN

Arrondissement :
MOLSHEIM

COMMUNE DE DACHSTEIN

Extrait du Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 30 mars 2009

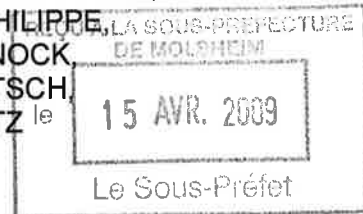
Conseillers en fonction : 15

Sous la présidence de Monsieur Léon MOCKERS, Maire

Conseillers présents
ou représentés : 15

Convocation du
04 mars 2009

Présents : Béatrice MUNCH, François ZIRN, Jean-Baptiste BIBERIAN,
Vincent MARTIN, Fabienne SIEGEL, Hélène PHILIPPE,
Evelyne GRAUFFEL, Patrick LANG, Claudine NOCK,
Roland WEIMANN, Nicole VIVIEN, Pascal FRITSCH,
Christine GRUSSENMEYER, Christophe LENTZ ^{le}



21/09 : CIMETIERES DE DACHSTEIN – ADOPTION D’UN COMPLEMENT AUX TARIFS DES CONCESSIONS FUNERAIRES

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la délibération n°54-2/08 du 16 décembre 2008 relative aux tarifs
des concessions funéraires,

VU la nécessité d'ajouter les tarifs de la mise en place de caveaux ;

Sur proposition du Maire
Après en avoir délibéré,

ADOPTE les tarifs des caveaux du cimetière de DACHSTEIN de la façon
suivante :

- Caveau simple 50 ans : 1000 euros

Suivent les signatures des membres présents,
Pour extrait conforme
DACHSTEIN, le 14 avril 2009
Le Maire
Léon MOCKERS

